

08 mai 2015 -12:36

Appartient à [Conseil des ministres du 8 mai 2015](#)

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses sociales

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions sociales diverses.

Il s'agit de deux chapitres de la loi-programme, approuvés par le Conseil des ministres du 24 avril 2015. Un chapitre concerne la transmission systématique des données énergétiques des sociétés de distribution et des gestionnaires de réseaux de distribution vers la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, en vue du datamining et du datamatching dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale. Le deuxième chapitre traite de la nouvelle politique concernant le secteur de l'horeca.

Ces chapitres exécutent les notifications du contrôle budgétaire qui ont été approuvés par le Conseil des ministres du 3 avril 2015. Leur entrée en vigueur est prévue au 1er octobre 2015 sauf en ce qui concerne 2 dispositions fiscales, à savoir les articles 32 en 36 qui entreront en vigueur à partir de l'exercice d'imposition 2016.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>